

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 08 juin 2026

Dossier N° 5

Délibération n°: DEL-2026-123

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Budget supplémentaire 2026

Rapporteur : Anthony LUSSON

L'an deux mille vingt-six le lundi huit juin à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 2 juin 2026, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Roch BRANCOUR, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Philippe BOLO, Mme Véronique MAILLET, M. Patrice MANGEARD, M. Franck POQUIN, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Benoît COCHET, M. Anthony LUSSON, M. Stéphane PABRITZ, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : Mme Sophie BEAUCLAIR, M. Rachid BELKALA, M. William BENAÏSSA, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN (à partir de la DEL-2026-120), M. Sébastien BODUSSEAU, Mme Lydie BOURBON, M. Sébastien BOUSSION, M. Baris BOY, M. Mickaël BRETON, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER (jusqu'à la DEL-2026-121), M. Jean-Louis CADEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Alexa CHAMORET, M. Jérôme CHASSEREAU, Mme Marina CHUPIN (jusqu'à la DEL-2026-139), M. Christophe CHUPIN, M. Laurent DAMOUR, Mme Anita DAUVILLON, Mme Nicole DE BERSACQUES, Mme Marie DE TOURNEMIRE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Christine FARGES, Mme Nathalie FOURNIER, M. Aykel GARBA, M. Simon GIGAN, M. Jérémy GIRAULT (jusqu'à la DEL-2026-123), M. Vincent GUIBERT, M. Julien GUILLANT, M. Maxence HENRY, M. Arnaud HIE, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Antoine LELARGE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Margot MANNI-GRZELEC, Mme Séverine MENET, Mme Alice OGER, M. Jean-Sébastien ORIOU, Mme Nabila OTMANI, Mme Aurélie PERROTTE, M. Marc PIERROT, Mme Véronique PINEAU, Mme Isabelle PRIME, M. Florian RAPIN, M. Daniel RAVERDY, M. Bruno RICHO, Mme Frédérique RICO, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Laurent SAVREUX, M. Youssouf SENOSSI, Mme Claire SIBILEAU, Mme Béatrice STEPHAN, M. Pierrick THUAUD, Mme Céline VERON-PIERRARD, M. Fabien VETEAU, M. Daniel VICENTE

ETAI(EN)T EXCUSE(ES) : M. Lamine NAHAM, M. Richard YVON, Mme Marianne DESSET, Mme Josy FROGER, M. Olivier LAIGNEAU, M. Dimitri LOISEAU, M. Augustin THIEFFRY, Mme Léa VERNEREY

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Lamine NAHAM a donné pouvoir à Mme Véronique PINEAU

M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Marie DE TOURNEMIRE

M. Benjamin BRIAND-BOUCHER a donné pouvoir à M. Noam LEANDRI à partir de la DEL-2026-122

Mme Marina CHUPIN a donné pouvoir à M. Antoine LELARGE à partir de la DEL-2026-140

Mme Marianne DESSET a donné pouvoir à Mme Isabelle PRIME

Mme Josy FROGER a donné pouvoir à Mme Béatrice STEPHAN

M. Olivier LAIGNEAU a donné pouvoir à Mme Margot MANNI-GRZELEC

M. Dimitri LOISEAU a donné pouvoir à M. Anthony LUSSON

M. Augustin THIEFFRY a donné pouvoir à Mme Christine FARGES

Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU

M. Jean-Paul PAVILLON, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 9 juin 2026. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Le 16 février dernier, le budget primitif 2026 a été approuvé par chapitre budgétaire. Les autorisations budgétaires fixées par celui-ci peuvent être modifiées par décision modificative, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés. Ce budget supplémentaire 2026 a donc pour objet :

- de reprendre les résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2025 selon les modalités prévues par la délibération d'affectation des résultats,
- d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2026 en fonction des dernières informations connues.

En préalable, il convient de préciser que **les différentes mesures budgétaires portées par ce budget supplémentaire diminuent de – 5,6 M€ le besoin d'emprunt projeté lors du BP 2026. A ce stade, cet ajustement confirme une diminution de l'encours de dette pour atteindre un montant global de 567,3 M€.**

BUDGET PRINCIPAL

Hors virements de crédits équilibrés entre chapitres budgétaires et autres opérations comptables, les nouvelles propositions de crédits proprement dites s'élèvent à **– 3,5 M€ en dépenses de fonctionnement et + 0,7 M€ en dépenses d'investissement (soit + 0,7 % des crédits du BP 2026 pour cette section).** Globalement, l'équilibre se répartit ainsi :

Fonctionnement	Recettes	Dépenses	Solde
Nouvelles propositions	2 654 966	- 3 496 605	6 151 571
Inscriptions équilibrées	-	-	-
Opérations comptables (dont reprise des résultats 2025)	2 901 484	9 053 055	- 6 151 571
TOTAL	5 556 450	5 556 450	-

Investissement	Recettes	Dépenses	Solde
Nouvelles propositions	- 2 820 568	671 907	- 3 492 475
Inscriptions équilibrées	5 300 000	5 300 000	-
Opérations comptables (dont reprise des résultats 2025)	42 003 774	32 950 719	9 053 055
Emprunt d'équilibre	- 5 560 580	-	5 560 580
TOTAL	38 922 626	38 922 626	-

TOTAL Fonctionnement + Investissement	44 479 076	44 479 076	-
--	-------------------	-------------------	----------

1) Les nouvelles inscriptions de crédits en dépenses et en recettes de fonctionnement

Concernant les **– 3,5 M€ de nouvelles propositions en dépenses de fonctionnement**, elles peuvent se distinguer de la manière suivante :

- - 5 M€ de participation versée au budget annexe transports en corrélation avec les nouveaux engagements contractuels négociés avec RATP Dev et au dynamisme des recettes issues du versement mobilité,
- - 1,3 M€ d'ajustements correspondant à l'exonération de la collectivité à la contribution prévisionnelle 2026 au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (« DILICO »). Ce montant avait été provisionné prudemment au moment du budget primitif au vu des incertitudes sur le projet de loi de finances,
- + 2,8 M€ de crédits pour des dépenses diverses (travaux de maintenance sur l'éclairage public ou entretien de la voirie, subventions au Centre Intercommunal d'Action Sociale ou à des événements, reversement de la taxe de séjour à Angers Loire Tourisme conformément à la Délégation de Service

Public (DSP), prestations externalisées sur le parc automobile, frais divers sur les terrains d'accueil des gens du voyage, etc...).

En dehors de la reprise des résultats 2025 (+2,9 M€), **les + 2,6 M€ de nouvelles propositions en recettes de fonctionnement** concernent essentiellement l'ajustement des inscriptions en matière de fiscalité et de dotations (+ 1,1 M€) et l'attribution de primes au titre des Certificats d'Economie d'Energie pour le projet Territoire Intelligent (+1,2 M€).

2) Les nouvelles inscriptions de crédits en dépenses et en recettes d'investissement

Hors inscriptions comptables équilibrées, **les 91 M€ de crédits de dépenses d'investissement 2026 sont augmentés à hauteur de + 0,7 M€** pour suivre l'état d'avancement des différents chantiers portés par Angers Loire Métropole (avec notamment + 0,3 M€ associés à la compétence voirie) et ajuster le niveau des acquisitions foncières (+ 0,4 M€).

S'agissant **des propositions en recettes**, l'ajustement des crédits pour **- 2,8 M€** concerne principalement le décalage du remboursement d'une avance de trésorerie sur la ZAC St Serge Faubourg Actif (- 1 M€) et l'application des nouvelles modalités de versement du FCTVA telles que précisées par la loi de finances 2026 (-2 M€)

Au global et compte tenu du résultat 2025, ce budget supplémentaire permet de réduire de - 5,6 M€ le montant de l'emprunt d'équilibre du budget principal proposé au budget primitif 2026 (pour mémoire, le montant voté en mars 2026 était de 39,8 M€).

LES AUTRES BUDGETS

Comme pour le budget principal, les éléments présentés ci-dessous ciblent les principales informations par budget.

- BUDGET TRANSPORT

Hors reprise des résultats, les nouveaux accords contractuels prévus par la nouvelle DSP transports ainsi que la gestion optimisée de l'offre de service sur le réseau urbain et suburbain permettent de réduire la contribution du budget principal de - 5 M€. Le montant de la participation du budget principal transport peut ainsi être ramenée à 7,5 M€ pour 2026.

La reprise du résultat 2025 et les autres mesures budgétaires permettent **de réduire intégralement l'emprunt d'équilibre prévu initialement au BP 2026 (-2,2 M€)** et de financer les 2,7 M€ de provisions sur les emprunts structurés souscrits avant 2014 pour financer la première ligne de tramway (demande de la DGFIP notamment sur l'emprunt libellé en franc suisse)

- BUDGET DECHETS

Suite à la reprise des résultats 2025, les inscriptions de ce budget supplémentaire concrétisent le premier versement de 3 M€ au titre du fonds de concours pour la construction d'un nouveau four d'incinération sur la commune de Lasse (avec un engagement de 20 M€ sur 4 ans), sans recours à l'emprunt (pour mémoire, la dette afférente à « Biopôle » a été intégralement remboursée fin 2025).

- BUDGETS EAU, ASSAINISSEMENT et AUTRES

Ces différents budgets comportent peu d'inscriptions significatives de crédits. Il convient toutefois de souligner l'affectation d'une partie du résultat 2025 du budget annexe Eau au financement de l'opération exceptionnelle de sécurisation de l'alimentation en eau potable de l'agglomération depuis l'usine de production.

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole.

Considérant l'avis de la commission des finances du 01 juin 2026

DELIBERE

Adopte le budget supplémentaire pour le budget principal et les budgets annexes pour l'exercice 2026 par chapitre budgétaire tel que présenté dans les maquettes budgétaires,

Approuve la reprise partielle de la provision pour risques et charges d'intérêts d'emprunts sur le budget Eau de 21 448 € (mode de calcul précisé en annexe) pour l'emprunt 422 souscrit en 2002 constituée par les délibérations du 11 décembre 2023 n° DEL 2023-317 et du 10 juin 2024 DEL 2024-123,

Approuve l'établissement, sur le budget Eau, d'une provision semi-budgétaire de 6 700 € (mode de calcul précisé en annexe) pour risques et charges sur un écart de parité de taux de change EUR/USD et EUR/CHF concernant l'emprunt 420 souscrit en 2001 afin de faire face à de futures échéances dégradées ou en vue d'une opportunité de sécurisation totale ou partielle de ce prêt conformément à l'annexe technique jointe à la présente délibération,

Approuve l'établissement, sur le budget Assainissement, d'une provision semi-budgétaire de 25 700 € (mode de calcul précisé en annexe) pour risques et charges sur un écart de parité de taux de change EUR/USD et EUR/CHF concernant l'emprunt 453 souscrit en 2008 afin de faire face à de futures échéances dégradées ou en vue d'une opportunité de sécurisation totale ou partielle de ce prêt conformément à l'annexe technique jointe à la présente délibération,

Approuve l'établissement, sur le budget Transports, d'une provision semi-budgétaire de 1 205 000 € (mode de calcul précisé en annexe) pour risques et charges sur un taux de change EUR/CHF concernant l'emprunt 458 souscrit en 2009 afin de faire face à de futures échéances dégradées ou en vue d'une opportunité de sécurisation totale ou partielle de ce prêt conformément à l'annexe technique jointe à la présente délibération,

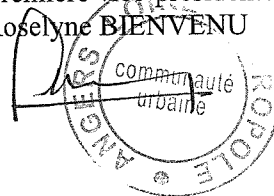
Approuve l'établissement, sur le budget Transports, d'une provision semi-budgétaire de 1 549 700 € (mode de calcul précisé en annexe) pour risques et charges sur un taux de change USD/CHF concernant les emprunts 455,456 et 457 souscrits en 2008 afin de faire face à de futures échéances dégradées ou en vue d'une opportunité de sécurisation totale ou partielle de ce prêt conformément à l'annexe technique jointe à la présente délibération.

Le conseil adopte à la majorité

Contre : 9, M. William BENAÏSSA, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Aykel GARBAA, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : DEL-2026-123

Objet de l'acte : Budget supplémentaire 2026

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 2 - Délibérations
budgétaires avec budgets primitifs, budgets supplémentaires ou
comptes administratifs

Date de l'acte : 08 juin 2026

Annexe : Annexe Provisions

Maquette BS 2026 - BA Lotissement Economique

Maquette BS 2026 - BA Aéroport

Maquette BS 2026 - BA Réseaux de chaleur

Maquette BS 2026 - BA Transports

Maquette BS 2026 - BA Assainissement

Maquette BS 2026 - BA Déchets

Maquette BS 2026 - BA Eau

Maquette BS 2026 - Budget Principal

Identifiant de télétransmission : 049-244900015-20260608-lmc1H50966H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H50966H1

Date de transmission en Préfecture : 15 juin 2026

Date de réception en Préfecture : 15 juin 2026